**Convention d’associé-e-s**

Entre

Nom associé-e A  
Nom Sàrl   
Associé avec x parts sociales

Et

Nom associé-e B  
Nom Sàrl   
Associé avec x parts sociales

ci-après collectivement dénommées « les Parties »

Après avoir exposé que les Parties collaborent depuis le Date création structure à la réalisation des objectifs de la société Nom Sàrl à Adresse, en participant chacun pour sa part au capital de cette société, les Parties conviennent qu’à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Nom Sàrl devient une société à risques limités à lucrativité limitée.

Pour parvenir à cet objectif, les Parties s’accordent par avance sur :

1. L’utilisation des bénéfices de la société :
   1. Les bénéfices réalisés par la société Nom Sàrl, après constitution des réserves légales, seront :
      1. Prioritairement conservés pour consolider les Fonds propres de Nom Sàrl ;
      2. Réinvestis dans la réalisation des buts de la société Nom Sàrl ;
      3. La rémunération des actionnaires (hors actionnaires salariés) est limitée à 5% des fonds propres moyens annuels, calculée selon la formule suivante :
         1. Taux de rémunération = (Bénéfice distribué aux actionnaires / Moyenne des fonds propres) × 100
         2. où la Moyenne des fonds propres = (Fonds propres début d'exercice + Fonds propres après bénéfice) / 2
         3. Les fonds propres comprenant le capital et les réserves.
2. Le transfert de propriété des actions Nom Sàrl à un tiers :
   1. Les Parties conditionnent tout transfert de propriété à l’acceptation pleine et entière, par le nouvel actionnaire, de la présente convention, quel que soit le type de transfert envisagé (vente, cession, legs, *etc*.)
3. La fermeture ou la vente de la société Nom Sàrl:
   1. Le bénéfice réalisé sera réparti prioritairement de la façon suivante :
      1. Remboursement des actionnaires de la valeur nominale de leurs actions ;
      2. Versement du solde éventuel sous forme de don à une ou plusieurs personne/s morale/s ayant un/des but/s similaire/s à ceux de Nom Sàrl.

La présente convention d’actionnaires prend effet à la date de sa signature.

Fait à Lieu, le  Date

Nom & signature associé A Nom & signature associé B